



DIDDELENG

VILLE DE DUDELANGE

Avis au public

Le collège des bourgmestre et échevins de la Ville de Dudelange, en exécution de l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, porte à la connaissance du public que le

Projet d'Aménagement Particulier «Nouveau Quartier» (PAP NQ-SD17) «Rue du Berger/Rue Alexander Fleming» concernant des fonds sis à Dudelange au lieu-dit «Rue du Berger/Rue Alexander Fleming» présenté par le bureau «Papaya – Urbanistes et architectes s.a.» pour le compte de Monsieur Yves Valerius

a été introduit auprès de l'administration communale pour approbation.

Le dossier afférent est déposé à l'inspection du public au service de l'Architecture et des domaines, bureau 203, Hôtel de Ville de Dudelange ainsi que publié sur le site internet de la Ville de Dudelange (www.dudelange.lu) sous la rubrique «Vie communale / Urbanisme / PAP / PAP en cours de procédure» pendant 30 jours, du 15 mars 2022 au 14 avril 2022 inclus, à savoir que seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

Endéans le délai susvisé les observations et objections contre le projet doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins par les personnes intéressées.

Dudelange, le 15 mars 2022

, bourgmestre
(s) Dan Biancalana

, secrétaire communal
(s) Patrick Bausch